



Rapports législatif



ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

Dissolution de l'Assemblée, élections générales et composition de l'Assemblée

Le 5 mars 2014, à la demande de la première ministre, M^{me} Pauline Marois, le lieutenant-gouverneur a proclamé la dissolution de l'Assemblée nationale et convoqué la nouvelle Assemblée pour le mardi 6 mai 2014. Le déclenchement des élections a mis fin à la 40^e législature. À sa dissolution, l'Assemblée se composait comme suit : Parti québécois, 54 députés; Parti libéral, 49 députés; Coalition avenir Québec, 18 députés; 4 députés indépendants (2 sous la bannière de Québec solidaire et 2 sans affiliation).

Les résultats provisoires indiquent que la nouvelle composition de l'Assemblée à la suite des élections générales du 7 avril est la suivante : Parti libéral, 70 députés; Parti québécois, 30 députés; Coalition avenir Québec, 22 députés; 3 députés indépendants élus sous la bannière de Québec solidaire.

Débats sur des rapports de commissions, discours sur le budget et adoption d'un projet de loi

Entre l'ajournement des travaux parlementaires avant la période des

fêtes et la dissolution de l'Assemblée le 5 mars, l'Assemblée nationale a siégé du 11 au 20 février. Fait à noter, au cours de cette période, avant de pouvoir procéder à toute autre affaire, l'Assemblée a dû tenir six débats restreints sur des rapports de commissions parlementaires qui contenaient des recommandations.

Le 20 février, dernière séance de la 40^e législature, le ministre des Finances et de l'Économie, M. Nicolas Marceau, a prononcé son discours sur le budget. Au cours de cette même séance, l'Assemblée a adopté à l'unanimité le projet de loi n^o 28, Loi instituant le nouveau Code de procédure civile. Ce projet de loi institue le nouveau Code de procédure civile ayant principalement pour objectifs d'assurer l'accessibilité, la qualité et la célérité de la justice civile, l'application juste, simple, proportionnée et économique de la procédure, l'exercice des droits des parties dans un esprit de coopération et d'équilibre et le respect des personnes qui apportent leur concours à la justice.

Travaux des commissions parlementaires

La Commission de l'administration publique (CAP) a exécuté deux mandats lors du premier trimestre de 2014. D'une part, elle a entendu le Vérificateur général sur son rapport annuel de gestion et ses engagements financiers 2012-2013. Le Règlement de l'Assemblée nationale prévoit que ce mandat doit être exécuté

annuellement. D'autre part, à la suite de la publication du rapport du Vérificateur général à l'automne 2013, la CAP a entendu le Centre hospitalier de l'Université de Montréal sur sa gestion administrative et sa gouvernance. Aucun rapport n'a été publié à la suite de ses auditions.

À la suite d'une motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale, la Commission de l'économie et du travail (CET) a procédé à des consultations particulières et des auditions publiques concernant l'utilisation inappropriée de fonds publics par Tourisme Montréal. La CET a déposé un rapport contenant deux recommandations portant sur la formation et la durée des mandats des membres des conseils d'administration des associations touristiques régionales.

La Commission des institutions (CI) tenu 13 jours d'audition au cours desquels elle a reçu 69 groupes et personnes ayant déposé un mémoire dans le cadre de la consultation générale sur le projet de loi n^o 60, Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement. La CI a également terminée l'étude détaillée du projet de loi n^o 28, Loi instituant le nouveau Code de procédure civile, débutée le 8 octobre 2013. Au total, la commission a siégé 30 séances, pour un total de 106 heures.

La Commission de la santé et des services sociaux (CSSS) a complété les consultations particulières et auditions publiques de son mandat d'initiative portant sur les conditions de vie des adultes hébergés en centre d'hébergement et de soins de longue durée. À cet égard, 36 personnes et groupes sont venus livrer des témoignages et 160 répondants ont participé au questionnaire de consultation en ligne.

En terminant, la Commission des transports et de l'environnement (CTE) a commencé, avant le déclenchement des élections, les consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 37, Loi interdisant certaines activités destinées à rechercher ou à exploiter du gaz naturel dans le schiste où 13 groupes ont été entendus.

Manon Voyer et Cédric Drouin
Direction des travaux parlementaires



Colombie-Britannique

Discours du Trône

Comme il a été dit dans l'édition du printemps 2014, la 1^{re} session de la 40^e législature a été prorogée le 11 février, au matin. La 2^e session a commencé l'après-midi même, la lieutenante-gouverneure **Judith Guichon** prononçant le discours du Trône, qui était centré sur le développement économique

et la création de possibilités par le maintien d'un budget équilibré, l'ouverture de nouveaux marchés d'investissement, la stabilisation du marché de l'emploi et le soutien du développement du secteur du gaz naturel liquéfié (GNL). Le gouvernement s'est également engagé à mettre en œuvre un plan d'action décennal pour la formation de la main-d'œuvre afin de veiller à ce que les Britanno-colombiens profitent du présent cycle de croissance économique. M^{me} Guichon a annoncé l'intention du gouvernement de présenter officiellement des excuses à la communauté chinoise pour les torts causés à cette communauté dans le passé. En outre, elle a souligné que le gouvernement allait concevoir une stratégie à long terme globale de lutte contre la violence et présentera une loi modifiant la législation et les politiques de la province en matière de boissons alcooliques.

Le chef de l'opposition officielle, **Adrian Dix**, a livré son adresse en réponse au discours du Trône le lendemain, disant en résumé que le discours n'apportait aucune solution aux problèmes de la Colombie-Britannique en matière d'emploi et d'économie.

Budget de 2014-2015

Le 18 février, le ministre des Finances **Mike de Jong** a présenté, pour l'exercice 2014-2015, un budget qu'il a qualifié d'« ennuyant », prévoyant un mince excédent de 175 millions de dollars. M. de Jong a fait remarquer que, de tous les gouvernements – fédéral et provinciaux – seuls ceux de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan avaient présenté un budget équilibré cette année; il a rappelé l'engagement de la Colombie-Britannique de promouvoir la croissance économique et l'investissement local sans enregistrer de déficits. Il a également parlé de l'importance de

l'industrie naissante du GNL de la province et décrit le régime fiscal du GNL que le gouvernement projette de mettre en œuvre à l'automne. Au nombre des mesures fiscales, on compte la protection des caisses de crédit contre une modification fiscale néfaste pour encore trois ans et la hausse des droits de douane sur le tabac.

Dans sa réponse, le porte-parole de l'opposition pour les finances, **Mike Farnworth**, a dit du Budget de 2014-2015 qu'il manquait de vision. Il a fait ressortir que les augmentations tarifaires auront pour effet que les familles paieront plus cher les primes de services médicaux, les tarifs des traversiers, le chauffage des maisons, l'électricité, les droits de scolarité et l'assurance automobile de base.

Comme ce fut le cas pour le discours du budget précédent, le ministre et le porte-parole de l'opposition ont tous deux utilisé une présentation PowerPoint projetée sur de grands écrans à l'Assemblée législative pour illustrer leurs propos sur le Budget de 2014-2015. Le ministre des Finances et le leader d'un parti reconnu de l'opposition ou un membre désigné par ce dernier pourra se servir de grands écrans pour présenter l'information textuelle et numérique ou des données graphiques, alors que le recours à des documents sonores et visuels est interdit.

Modifications apportées au Règlement

Le 12 février, l'Assemblée a unanimement convenu de modifier le paragraphe 2(1) et l'article 3 du Règlement pour rendre permanents des séances régulières qui sont la norme depuis 2009. Cet ajustement avait été auparavant autorisé par des ordres sessionnels.

Le 13 février, l'Assemblée a adopté un ordre sessionnel modifiant les articles 25 et 47 du Règlement

visant à déplacer la période des questions et les déclarations des députés de la séance de l'après-midi à celle du matin les mardi et jeudi chaque semaine de séance. La période des questions et les déclarations des députés des lundi et mercredi continueront de se tenir l'après-midi. Le leader parlementaire du gouvernement Mike de Jong a fait part de son intention de rencontrer les députés de l'opposition pour évaluer les effets des modifications après la session.

Projets de loi

Le 27 mars, le leader parlementaire du gouvernement a informé l'Assemblée que les projets de loi figurant au programme législatif du gouvernement pour la session du printemps en cours avaient tous été présentés. Durant la 2^e session de la 40^e législature, ont été présentés et lus pour la première fois 27 projets de loi d'initiative ministérielle, 10 projets de loi d'initiative parlementaire et un projet de loi d'intérêt privé. Au moment où ces lignes ont été rédigées, neuf projets de loi d'initiative ministérielle avaient reçu la sanction royale, notamment :

- Projet de loi 3, *Missing Persons Act* : confère à la police le pouvoir d'accéder à des dossiers et de fouiller des locaux dans certaines circonstances lorsqu'elle enquête sur une personne disparue.
- Projet de loi 6, *Provincial Capital Commission Dissolution Act* : dissout la Provincial Capital Commission et transfère ses biens, ses actifs et ses créances au gouvernement provincial, exception faite des quais de Belleville, qui sont transférés à la BC Transportation Financing Authority.
- Projet de loi 15, *Liquor Control and Licensing Amendment Act*, 2014 : prévoit la mise en œuvre de 15 des 29 recommandations de modification de la *Liquor Control and Licensing Act* faisant suite à l'examen de la politique provinciale relative

aux boissons alcooliques. Parmi les principales modifications, on compte l'autorisation de la vente de vins, de bières artisanales et de spiritueux de la Colombie-Britannique aux marchés des producteurs; la simplification des règles imposées aux fabricants pour qu'ils puissent tenir davantage de séances de dégustation sur place; autorisation faite à la tenue de concours de brasseurs amateurs et de négociants en vins.

Application de décisions de la présidence

Plus de 1 000 conducteurs de camions de conteneurs non syndiqués de Port Metro Vancouver ont déclenché une grève le 26 février 2014, suivis de quelque 250 camionneurs syndiqués le 10 mars. Le 24 mars, la ministre de l'Emploi, du Tourisme et de la Formation professionnelle et ministre responsable du Travail **Shirley Bond** a présenté le projet de loi 25, *Port Metro Vancouver Container Trucking Services Continuation Act*, pour imposer une trêve entre les employeurs et le syndicat afin de rétablir le fonctionnement du port et de minimiser les effets néfastes de la grève sur l'économie provinciale.

Le 25 mars, le leader parlementaire du gouvernement a demandé au Président, conformément à l'article 81 du Règlement, que le projet de loi 25 franchisse deux ou trois étapes le même jour en raison de la nécessité de résoudre le conflit. Le Président a pris la question en délibéré, en vue de rendre une décision le lendemain. Le 26 mars, M. de Jong, avec l'accord de l'opposition, a demandé le report de la présentation de la décision du Président pour laisser les négociations patronales-syndicales suivre leur cours. Avant de proposer l'ajournement de l'Assemblée ce soir-là, M. de Jong a informé l'Assemblée que le conflit avait été réglé et a retiré sa demande de décision.

Activités des comités

En mars 2014, le Comité de gestion de l'Assemblée législative (CGAL) s'est engagé à travailler en vue de rendre publics les rapports trimestriels de l'Assemblée sur les opérations financières et les immobilisations, notamment une mise à jour sur les projets d'immobilisations, dans le cadre d'un processus de divulgation courant. Progresse également le travail sur la divulgation — pour la première fois — des dépenses des bureaux de circonscription des députés, par suite d'un engagement pris par le CGAL en septembre 2013. Les dépenses des bureaux de circonscription pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2014 seront affichées dans le site Web de l'Assemblée à la fin du mois de mai 2014.

Le 10 avril, le président du Comité **Bruce Ralston** a présenté le premier rapport du Comité spécial permanent des comptes publics pour la 2^e session de la 40^e législature, qui renferme des recommandations sur la conservation des documents et les demandes d'élimination faites par le Comité des documents publics. Le Comité des comptes publics est responsable de la conservation et de l'élimination de tous les dossiers créés par l'exécutif du gouvernement et ses organes, conformément à l'article 3 de la *Document Disposal Act*, qui a été édictée en 1936.

Modification de la composition du Cabinet

Le 11 avril 2014, **Norm Letnick** a été assermenté ministre de l'Agriculture, remplaçant **Pat Pimm**. M. Pimm, qui a subi des traitements pour le cancer, continue de représenter la circonscription de Peace River North. M. Letnick avait précédemment occupé ce siège entre septembre 2012 et juin 2013.

**Aaron Ellingsen
Gordon Robinson**
Chercheurs du Comité



Alberta

Deuxième session de la 28^e législature

La séance du printemps de la 2^e session de la 28^e législature s'est ouverte par le discours du Trône, qui a été prononcé par le col. (retraité) **Donald S. Ethell**, lieutenant gouverneur de l'Alberta, le 3 mars 2014. Largement centré sur les relations entre le gouvernement provincial et les municipalités, le discours a porté sur la stabilité du financement à long terme des municipalités, le soutien du transport en commun au moyen du crédit budgétaire « Green Trip » et d'autres modifications de la *Municipal Government Act*. Il a été aussi question de l'état de préparation en cas d'inondation, de l'investissement dans l'infrastructure de l'Alberta et de la promotion de l'Alberta dans le monde. Trois jours plus tard, le 6 mars 2014, **Doug Horner** (Spruce Grove-St. Albert), président du Conseil du Trésor et ministre des Finances, a présenté les propositions budgétaires de 2014-2015 de la province. Le Budget principal des dépenses a été débattu par les trois comités chargés des politiques législatives (CPL) à partir du 17 mars 2014 et a été renvoyé au Comité des crédits pour y être mis aux voix le 16 avril 2014. Le projet de loi 8, Appropriation Act, 2014, a également été adopté en première lecture le 16 avril 2014 pour recevoir ensuite la sanction royale le 24 avril 2014.

Modifications apportées au Règlement

Le 4 mars 2014, l'Assemblée législative a adopté la motion d'initiative ministérielle 7, qui renfermait des propositions de modification du Règlement relativement à l'examen du Budget principal des dépenses par les trois CPL. Parmi les changements, on compte la mise à jour du mandat des CPL pour qu'il reflète mieux le titre des portefeuilles ministériels composant actuellement le Cabinet, la diminution du nombre de membres des CPL, le faisant passer de 18 à 15, et une clarification de la rotation des temps de parole des caucus durant le débat sur les prévisions budgétaires. Un segment de temps accordé aux députés indépendants a été ajouté à la rotation et la durée maximale du temps de parole sur les prévisions budgétaires d'un ministère, qui était auparavant de deux à six heures, a été fixée à trois heures pour tous les ministères, exception faite du Conseil exécutif, qui reste de deux heures.

Démission de la première ministre

Le 17 mars 2014, **Alison Redford** (Calgary-Elbow) a été ovationnée par son caucus progressiste conservateur après qu'on lui eut demandé, durant la période des questions, si elle jouissait toujours du soutien nécessaire pour continuer de présider aux destinées de la province comme première ministre de l'Alberta. Deux jours plus tard, M^{me} Redford a annoncé qu'elle démissionnerait du poste de première ministre le 23 mars 2014.

La démission de M^{me} Redford faisait suite à des semaines durant lesquelles elle a essuyé des critiques et fait l'objet d'un examen de ses dépenses de voyage, de son utilisation d'un avion gouvernemental et d'autres dépenses. En outre, deux députés progressistes conservateurs avaient, peu de temps auparavant, décidé de

siéger comme députés indépendants et plusieurs autres membres du caucus progressiste conservateur songeaient ouvertement à les imiter. Dans son discours annonçant sa démission, M^{me} Redford a souligné qu'elle « voulait éviter que les querelles internes au sein du parti et du caucus ne nuisent à l'édification d'un meilleur avenir pour la province et tous les Albertains » [traduction]. Après avoir démissionné de son poste de première ministre, M^{me} Redford a précisé qu'elle continuerait de représenter ses électeurs à l'Assemblée.

Le 23 mars 2014, **David Hancock** (Edmonton-Whitemud) est devenu le 15^e premier ministre de l'Alberta. Avant cette nomination, il a été vice-premier ministre durant un certain nombre de mois et ministre de l'Innovation et de l'Éducation supérieure, portefeuille qu'il détient toujours. Il a occupé le poste de leader du gouvernement à l'Assemblée à compter de 1999 et rempli régulièrement cette fonction jusqu'à son accession au poste de vice-premier ministre en décembre 2013. Il a été responsable d'une variété de portefeuilles durant ses cinq mandats à l'Assemblée; mentionnons ceux de la Justice, de l'Éducation, des Services humains et des Affaires intergouvernementales et autochtones.

Le départ de M^{me} Redford comme première ministre a également provoqué une course à la direction du Parti progressiste conservateur de l'Alberta. M. Hancock a déclaré publiquement qu'il n'allait pas occuper la fonction de premier ministre de façon permanente, de sorte que le gagnant de la course à la direction du parti deviendra le 16^e premier ministre de l'Alberta. La période d'investiture était ouverte du 15 au 30 mai 2014, le vote de sélection étant prévu pour le 6 septembre 2014. L'association requiert qu'un candidat doit obtenir

plus de la moitié des suffrages exprimés pour être élu chef de parti. Si aucun candidat ne recueille la majorité des voix au premier tour, les deux candidats ayant obtenu le plus de voix se feront la lutte au tour suivant prévu pour le 20 septembre 2014.

Changements apportés à la composition du caucus

Le 13 mars 2014, **Len Webber** (Calgary-Foothills), un simple député ministériel, a annoncé qu'il quittait le caucus du Parti progressiste conservateur pour siéger comme député indépendant à l'Assemblée législative. Quatre jours plus tard, **Donna Kennedy-Glans** (Calgary-Varsity), ministre adjointe de l'Électricité et de l'Énergie renouvelable, a annoncé qu'elle démissionnait du Cabinet et qu'elle quittait le caucus ministériel pour siéger aussi comme députée indépendante.

Le 7 avril 2014, **Ken Hughes** (Calgary-West) a annoncé sa démission comme ministre des Affaires municipales. Il a confirmé son intention de se porter candidat dans la course à la direction du Parti progressiste conservateur le 11 avril 2014; toutefois, il s'est depuis retiré de la course à la direction du parti. Toujours en mai, **Ric McIver** (Calgary-Hays) démissionne en tant que ministre de l'Infrastructure et annonce qu'il sera candidat pour le leadership du Parti progressiste conservateur, suivi alors par **Thomas Lukaszuk** (Edmonton-Castle Downs), qui démissionne comme ministre d'Emplois, des compétences, de la formation et du travail. Ancien ministre fédéral **Jim Prentice** s'est aussi lancé dans la course.

Greg Weadick (Lethbridge-West) a été assermenté à titre de ministre des Affaires municipales; **Wayne Drysdale** (Grande Prairie-Wapiti), ministre du Transport, a

aussi pris en charge le portefeuille de l'Infrastructure, et **Kyle Fawcett** (Calgary-Klein) est maintenant ministre d'Emplois, des compétences, de la formation et du travail.

Activités des comités

Les comités chargés de la politique législative ont débattu le Budget principal des dépenses de 2014-2015 du 17 mars 2014 jusqu'à sa mise aux voix au Comité des crédits le 16 avril 2014. En vertu du Règlement, ces comités, comme tous les autres comités législatifs, ne peuvent se réunir pour tout autre sujet durant cette période. Toutefois, le 4 mars 2014, l'Assemblée a modifié le Règlement pour prévoir une exception à cette règle afin de permettre au Comité spécial du commissaire à l'éthique de poursuivre ses activités de recrutement sans interruption. En fin de compte, pour pouvoir mener à terme tous ses travaux, le Comité s'est réuni à trois reprises durant l'examen du Budget principal des dépenses.

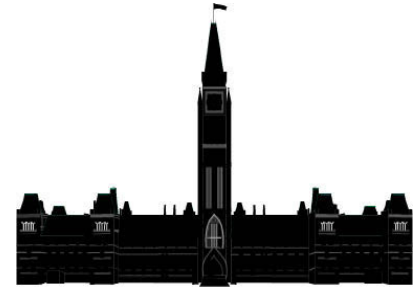
Le 10 mars 2014, l'Assemblée législative a renvoyé l'*Agricultural Pests (Fusarium Head Blight) Amendment Act, 2014* au Comité permanent de la Gestion des ressources avant l'adoption du projet de loi à l'étape de la deuxième lecture. Le projet de loi 201, une mesure d'initiative parlementaire parrainée par **Maureen Kubinec** (Barrhead-Morinville-Westlock), vise à modifier l'*Agricultural Pests Act* pour que soit accepté, pour l'ensemencement et l'apport d'éléments nutritifs en Alberta, un seuil de tolérance de 0,5 % pour un agent pathogène virulent appelé *fusarium graminearum*.

Le Comité permanent de l'avenir économique de l'Alberta a rencontré un large éventail d'intervenants et tenu une série d'assemblées publiques sur l'avenir du service

ferroviaire à grande vitesse en Alberta. Un appel à des soumissions écrites sur la question a pris fin le 31 mars 2014. Pour pouvoir terminer son examen dans le délai prescrit de six mois, le Comité fera rapport à l'Assemblée sur la question le 25 mai 2014.

Jody Rempel

Greffière aux comités



La Chambre des communes

La 2^e session de la 41^e législature a repris le 27 janvier 2014. L'information ci-dessous porte sur la période du 1^{er} février au 30 avril 2014.

Projets de loi

Le projet de loi C-23, *Loi modifiant la Loi électorale du Canada et d'autres lois et modifiant certaines lois en conséquence*, présenté le 4 février 2014, renfermait des dispositions traitant des exigences d'identification de l'électeur, de l'interdiction faite à Élections Canada d'inciter les Canadiens à voter et proposant des modifications aux limites de dépenses applicables aux levées de fonds. Après avoir fait l'objet d'une motion d'attribution de temps, le projet de loi a été lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre le 10 février 2014. Plus tard ce jour-là, a été rejetée une motion de l'opposition qui donnait des recommandations au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre quant à la façon d'examiner le projet de loi et d'en faire rapport.

Une situation sans précédent est survenue en février relativement au projet de loi d'initiative parlementaire C-461, *Loi modifiant la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels (communication de renseignements)*, parrainé par **Brent Rathgeber** (Edmonton—St. Albert). Le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique a fait rapport du projet de loi avec des propositions d'amendement durant la session précédente et le projet de loi a été rétabli à l'étape du rapport durant la session en cours. Après la tenue de tous les votes par appel nominal sur des motions à l'étape du rapport, M. Rathgeber a informé le président du comité qu'il ne souhaitait pas poursuivre l'étude du projet de loi ni présenter une motion d'adoption du projet de loi à l'étape du rapport. Conformément à l'article 94 du Règlement, qui autorise le Président à prendre les dispositions nécessaires pour assurer le déroulement ordonné de l'étude des initiatives parlementaires, le Président a déclaré que l'ordre d'approbation du projet de loi à l'étape du rapport était annulé et que le projet de loi était rayé du *Feuilleton*.

Procédures financières

Le 24 mars 2014, lorsque la Chambre a examiné le projet de loi C-29, *Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2015*, **Tony Clement** (président du Conseil du Trésor) a annoncé que, dorénavant, la présentation des crédits dans les projets de crédits serait modifiée, les organisations y figurant plutôt par ordre alphabétique, comme dans le Budget principal des dépenses de 2014-2015, ce qui a entraîné un changement de la numérotation des crédits. Cette modification, a-t-il

dit, résultait d'observations faites au Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires durant son examen des prévisions des dépenses et des crédits. M. Clement a dit que les droits et les privilèges des députés de critiquer les prévisions budgétaires durant l'étude en comité ne seraient pas restreints.

Rappels au Règlement, questions de privilège et procédure

Rappels au Règlement

Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley), un opposant au projet de loi C-23, *Loi modifiant la Loi électorale du Canada et d'autres lois et modifiant certaines lois en conséquence*, a invoqué le Règlement le 6 février 2014 pour dire qu'il y avait un grave écart entre les versions anglaise et française du projet de loi et que celui-ci était « dans une forme incomplète ». **Peter Van Loan** (leader du gouvernement à la Chambre des communes) a souligné que l'erreur en question se trouvait dans le sommaire du projet de loi et que le sommaire ne faisait pas partie du projet de loi. Dans sa décision, rendue le 10 février 2014, le Président a déclaré que l'erreur en cause avait été trouvée et corrigée dans la version du projet de loi dont la Chambre avait été saisi officiellement et il a conclu que la question avait donc été résolue.

Le 6 mars 2014, M. Cullen a invoqué le Règlement pour s'opposer à la présentation d'une motion d'attribution de temps aux termes de l'alinéa 78(3)a) pour le motif que le gouvernement n'avait pas d'abord consulté les partis de l'opposition pour demander si un accord était intervenu entre les partis, conformément aux paragraphes 78(1) et 78(2) du Règlement. Le vice-président a jugé que la simple affirmation que les représentants des partis n'avaient pu conclure un accord aux termes des dispositions

des paragraphes 78(1) ou 78(2) du Règlement lui suffisait et qu'il ne ferait pas enquête sur la nature de la consultation.

Wayne Easter (Malpeque) a invoqué le Règlement le 9 avril 2014 relativement au projet de loi C483, *Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (sortie avec escorte)*. M. Easter a fait valoir que les amendements adoptés en comité avaient en fait modifié la portée du projet de loi. Un rappel au Règlement semblable a été soulevé par M. Rathgeber le 10 avril 2014 au sujet du projet de loi C-30, *Loi modifiant la Loi sur les grains du Canada et la Loi sur les transports au Canada et prévoyant d'autres mesures*. Au moment où ces lignes ont été écrites, le Président n'avait pas encore rendu ses décisions.

Questions de privilège

En ce qui concerne le projet de loi C-23, le 6 février 2014, **Pierre-Luc Dusseault** (Sherbrooke) a soutenu que les services d'interprétation fournis à l'occasion d'une séance d'information technique tenue par le gouvernement sur le projet de loi avaient été insuffisants ou inexistant, empêchant ainsi les députés francophones de participer pleinement au débat sur le projet de loi. Le Président a statué, le 3 mars 2014, que la question dont la présidence était saisie était simple : est-ce que le fait d'assister à une séance d'information ministérielle qui n'a pu être interprétée en totalité remplit ce critère décisif? Le Président a fait remarquer qu'un député qui se prépare à participer aux travaux de la Chambre, que ce soit au moyen d'une séance d'information technique ou autrement, ne participe pas en fait à ces travaux. Il a conclu que le député n'avait pas été empêché d'exercer ses fonctions au point où cela aurait constitué, à première vue, une atteinte au privilège.

Le 25 février, M. Cullen a affirmé que **Brad Butt** (Mississauga—Streetsville) avait induit la Chambre en erreur en disant, le 6 février 2014, avoir été personnellement témoin d'une utilisation incorrecte de cartes d'information de l'électeur. M. Butt a admis par la suite ne pas avoir été témoin d'une telle utilisation et a présenté ses excuses. Cependant, le 3 mars 2014, soulignant que « la Chambre demeure saisie de deux déclarations entièrement contradictoires », le Président a conclu que la question nécessitait un examen plus poussé et qu'elle constituait, à première vue, une atteinte au privilège. Il a ensuite invité le leader parlementaire de l'opposition officielle de proposer la motion habituelle. Après avoir été débattue, la motion portant renvoi de la question au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre a été rejetée. Dans une question de privilège semblable qu'il a soulevée le 10 avril 2014, **Peter Julian** (Burnaby—New Westminster) a affirmé que **Pierre Poilievre** (ministre d'État à la Réforme démocratique) avait fait de fausses déclarations concernant l'utilisation incorrecte de cartes d'information de l'électeur et qu'il s'était contredit par la suite. Dans sa décision, rendue le 30 avril 2014, le Président a rappelé à la Chambre qu'il y a des limites à ce que la présidence est autorisée à faire lorsque sont portées des accusations comme celles dont il est question dans cette question de privilège. Il a dit qu'il était clair pour lui qu'il n'y avait aucune preuve montrant de manière irréfutable que des déclarations trompeuses avaient été faites à la Chambre de façon délibérée et que la question de privilège portait, en fait, sur une divergence dans l'interprétation des faits. En conséquence, il a conclu qu'il n'y avait pas là, à première vue, matière à question de privilège.

Comités

Le 5 février 2014, la Chambre a adopté la motion d'initiative parlementaire M-431, proposée par **Brad Trost** (Saskatoon—Humboldt), dans laquelle il était demandé au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre de se pencher sur la question de l'élection des présidents de comité par un mode de scrutin préférentiel ouvert à tous les députés, au début de chaque session et avant l'établissement de la composition des comités permanents. On s'attend à ce qu'un rapport sur la question soit présenté plus tard cette année.

Le 5 mars 2014, la Chambre a adopté le 3^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre sur le Bureau de régie interne (BRI). Bien que ne trouvant aucune raison justifiant la modification de la structure, de la composition et du fonctionnement général du BRI, les auteurs du rapport ont fait un certain nombre d'importantes recommandations, notamment comment le BRI pourrait améliorer le Rapport de dépenses des députés en y intégrant un plus grand nombre d'informations. Le Comité a fait remarquer que les informations divulguées dans les rapports de dépenses des députés sont de plus en plus détaillées au fil des ans et a invité le BRI à prendre toutes autres mesures visant à élargir la divulgation de l'information, en demeurant conscient toutefois des conséquences sur la protection des renseignements personnels et des contraintes administratives. Le Comité a dit qu'il appuierait le BRI s'il devait considérer la mise en place de la divulgation proactive par les députés des frais de voyage et d'accueil comme les ministres le font déjà. Le Comité a également recommandé que le BRI invite le vérificateur général à faire des vérifications plus fréquemment et que le BRI, en consultation avec

le vérificateur général, conçoive des lignes directrices publiquement accessibles relativement aux vérifications des dépenses de la Chambre des communes.

Le 27 mars 2014, conformément au paragraphe 56.1(1) du Règlement, **K. Kellie Leitch** (ministre du Travail), appuyée par **Tom Lukiwski** (Regina—Lumsden—Lake Centre), a proposé : « Que le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre soit chargé d'examiner les accusations d'utilisation des ressources de la Chambre des communes à des fins partisans par l'opposition officielle; que le chef de l'opposition officielle soit cité à comparaître devant le comité, à titre de témoin, au cours d'une réunion télévisée, qui aura lieu au plus tard le 16 mai 2014. » La motion a été mise aux voix et, moins de 25 députés s'étant levés pour s'opposer à la motion, celle-ci a été adoptée.

Autres questions

Députés

Le 4 février 2014, le *Recueil de décisions du Président Milliken*, qui comprend deux volumes, a été déposé à la Chambre des communes en présence de l'ex-Président **Peter Milliken**, qui se trouvait à la tribune de la Chambre pour l'occasion.

Le 5 février 2014, le Président a informé la Chambre qu'il avait, ce jour-là, reçu une lettre du directeur général des élections l'avisant que **James Bezan** (Selkirk—Interlake) avait produit un rapport corrigé, comme l'exige la *Loi électorale du Canada*. Il a ajouté qu'il ferait faire des copies de la lettre à remettre au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, qui examinait alors une question de privilège semblable.

Le 26 février 2014, le président suppléant (**Bruce Stanton**) a informé la Chambre que **Dominic LeBlanc** (Beauséjour) avait été nommé membre du BRI en remplacement

de **Judy Foote** (Random—Burin—St. George's). Le 12 mars 2014, **Olivia Chow** (Trinity—Spadina) a démissionné de son poste de députée. **Jim Karygiannis** (Scarborough—Agincourt) a lui aussi démissionné de son poste de député le 1^{er} avril 2014.

Le 10 avril 2014, lorsqu'a été reçue la nouvelle du décès le jour même de **Jim Flaherty** (Whitby—Oshawa), il y a eu de brèves consultations entre les partis, après quoi, à 14 h 28, la Chambre a ajourné ses travaux. Le lendemain, la Chambre a rendu hommage à M. Flaherty, observé un moment de silence et expédié quelques affaires urgentes. La Chambre a ensuite ajourné ses travaux à 10 h 38. M. Flaherty avait démissionné de ses fonctions de ministre le 19 mars. Il a été remplacé par **Joe Oliver**, précédemment ministre des Ressources naturelles.

Le 29 avril 2014, après d'autres consultations entre les partis, les représentants de ces derniers ont fait des déclarations rendant hommage au regretté **Herb Gray** et ont observé une minute de silence en sa mémoire.

Déclarations, résolutions, débats spéciaux

Le 5 février 2014, la Chambre a tenu un débat d'urgence sur le transport du grain. Elle a tenu de plus un débat exploratoire sur la situation en République centrafricaine le 12 février, un autre sur l'évolution de la situation en Ukraine le 26 février et un dernier sur la situation dans la République du Soudan du Sud le 29 avril.

La Chambre a adopté à l'unanimité plusieurs résolutions en février, mars et avril. Le 28 février 2014, la Chambre a adopté une résolution sur la violence au Venezuela. Le 3 mars 2014, elle a adopté une résolution condamnant l'intervention militaire de la Russie en Ukraine. Le 26 mars 2014, elle a de nouveau condamné

l'intervention russe et dénoncé les sanctions prises par la Russie contre le Président et les députés de la Chambre des communes, un sénateur, des fonctionnaires et le président du Congrès des Ukrainiens canadiens. Il a été demandé au Président de transmettre la résolution à l'ambassadeur de la Fédération russe et un message a été envoyé au Sénat. Le 26 mars 2014, la Chambre a décidé de demander la tenue d'une enquête internationale indépendante sur des allégations selon lesquelles des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et d'autres graves atteintes aux droits de la personne auraient été commis pendant la guerre civile au Sri Lanka. Enfin, le 7 avril 2014, la Chambre a adopté une résolution appelant à la commémoration du génocide rwandais à l'occasion de son vingtième anniversaire et à une réflexion sur les enseignements tirés de cette tragédie.

Son Altesse l'**Aga Khan** a pris la parole devant les sénateurs et les députés à la Chambre des communes le 27 février 2014.

Gary Sokolyk

Direction des recherches pour le Bureau



Manitoba

Budget

La 3^e session de la 40^e législature a repris le 6 mars 2014, par la présentation du premier budget de la nouvelle ministre des Finances, **Jennifer Howard**.

Les dépenses de fonctionnement de 2014-2015, qui s'élèvent à 12,3 milliards de dollars, représentent une augmentation de 2 % par rapport à 2013-2014. Voici quelques-uns des faits saillants du budget :

- Création d'emplois et de plus de possibilités pour les jeunes tout en maintenant les conditions de vie abordables et en protégeant les services de première ligne sur lesquelles comptent les familles;
- Création de plus de possibilités de stages et de formation pour que 75 000 travailleurs s'ajoutent à la population active du Manitoba d'ici 2020;
- Établissement d'un plan quinquennal pour l'investissement de 5,5 milliards de dollars dans l'infrastructure de base pour améliorer les routes, les ponts, la protection contre les inondations et l'infrastructure municipale de la province et la création de dizaines de milliers d'emplois;
- Réalisation d'autres économies administratives à investir dans les services de première ligne pour les familles, notamment l'élargissement des plafonds de dépenses administratives à toutes les autorités de santé régionales;
- Création d'un conseil de gestion allégée chargé de conseiller le gouvernement sur de nouvelles façons d'offrir de meilleurs services plus efficacement dans tous les ministères.

Réponse de l'opposition au budget

Durant son intervention dans le débat sur le budget le 7 mars 2014, le chef de l'opposition officielle, **Brian Pallister**, a présenté une motion de censure à l'égard du gouvernement, disant que le budget ne répondait pas aux priorités des Manitobains en :

- ne supprimant pas les hausses massives d'impôts et de droits décrétées dans le Budget de 2012 et celui de 2013, notamment le relèvement de la TVP;
- refusant de tenir le référendum prévu par la loi avant d'accroître la TVP;
- ne remplissant pas la promesse

- d'éliminer le déficit structurel de près de 400 millions de dollars;
- ne faisant rien contre la menace pesant de plus en plus sur les services sociaux et de santé sur lesquels comptent les Manitobains;
- ne relevant pas les taux d'aide au revenu et au loyer, le faisant passer à 75 % des loyers du marché moyens;
- n'accordant pas l'allègement fiscal promis aux aînés;
- freinant la croissance économique et la prospérité par une imposition injustifiée et une bureaucratie excessive;
- ne devenant pas membre du Nouveau Partenariat de l'Ouest.

Le 18 mars 2014, la motion de M. Pallister a été rejetée par un vote par appel nominal (19 voix pour, 35 voix contre), alors que la motion budgétaire principale a été adoptée par 34 voix contre 20.

Projets de loi

En plus des projets de loi présentés à l'automne, quelque 16 projets de loi touchant une variété de domaines de gouvernance ont été présentés à la session du printemps :

- Le projet de loi 37, *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (branchement à Internet)*, qui autorise les commissions scolaires à conclure des accords de partage de coûts pour établir ou améliorer des services Internet dans les écoles.
- Le projet de loi 49, *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba*, qui renforce la capacité de recueillir de l'information relative aux réclamations d'assurance. En vertu de cette loi, la SAP est habilitée à obtenir de l'information auprès de certains organismes publics, de personnes qui présentent une réclamation et de celles qui demandent le remboursement de dépenses de biens ou services.
- Le projet de loi 52, *Loi modifiant la Loi sur la protection de la santé des non-fumeurs (interdiction visant le tabac aromatisé et autres*

modifications), qui interdit de fournir ou d'offrir de fournir des produits de tabac aromatisé et abroge l'exemption permettant aux parents d'offrir du tabac à leurs enfants dans un lieu non public. Ne sont pas touchés par cette interdiction les produits de tabac au menthol, le tabac à priser et le tabac à mâcher.

- Le projet de loi 55, *Loi modifiant la Loi sur l'environnement (réduction de l'exposition aux pesticides)*, qui interdit l'épandage de catégories de pesticides prévues par règlement sur les pelouses et les terrains d'école, d'hôpitaux et de garderies, sauf dans ces cas prévus.
- Le projet de loi 59, *Loi modifiant la Loi sur l'adoption et la Loi sur les statistiques de l'état civil (accès aux documents de naissance et d'adoption)*, qui crée un dispositif facilitant l'accès aux documents d'adoption et aux enregistrements de naissance antérieurs à l'adoption, sous réserve de la protection du droit à la vie privée.
- Le projet de loi 212, *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille*, qui oblige les offices de services à l'enfance, lorsqu'ils se proposent de retirer un enfant dont la protection n'est pas en cause à la personne aux soins de laquelle il est confié, à établir un programme écrit, à aviser par écrit la personne à qui l'enfant est confié de son intention et à lui expliquer ses motifs ainsi que son évaluation des conséquences du retrait sur l'enfant, et, une fois que la décision définitive de retirer l'enfant aura été prise, à remettre la décision écrite à la personne à qui il est confié et à remettre à la régie compétente des copies de l'avis et de la décision.

Motion de l'opposition

Le 17 avril 2014, **Kelvin Goertzen** a proposé une motion de l'opposition pressant l'Assemblée de « créer un comité spécial chargé d'enquêter sur la conduite du premier ministre et le député de Riel relativement aux invitations faites à des fonctionnaires provinciaux et aux fournisseurs des services

d'immigration pour assister à un débat politique à l'Assemblée le 19 avril 2012 concernant les services d'établissement d'immigrants » [traduction]. À la fin du débat, la motion a été rejetée par 28 voix contre 19.

Comité des crédits

Le Comité des crédits a étudié les prévisions de dépenses des ministères du 19 mars au 30 avril 2014. Durant cette période, ont été proposées des résolutions d'approbation des dépenses ministérielles qui ont été adoptées et ont également été proposées des motions visant à réduire les traitements des ministres d'un montant donné. Toutes ces motions ont été rejetées.

Par suite d'un ordre sessionnel adopté le 11 septembre 2013, le Comité des crédits a également examiné et adopté des résolutions prévoyant le financement temporaire des dépenses de fonctionnement et d'immobilisations jusqu'à ce que l'Assemblée examine les projets de loi de crédits principaux plus tard durant la session. En conséquence, le projet de loi 40, Loi de 2014 portant affectation anticipée de crédits, a reçu la sanction royale le 27 mars 2014.

Comités permanents

Au nombre des réunions des comités permanents durant le trimestre, on compte celles du :

- Comité des affaires législatives pour examiner la nomination du protecteur des enfants;
- Sous-comité du Comité des affaires législatives, qui s'est réuni à huis clos à deux occasions au sujet du recrutement et de la sélection d'un nouveau vérificateur général et d'un nouveau Ombudsman;
- Comité des comptes publics pour examiner les volumes des comptes publics de plusieurs exercices ainsi que le rapport du vérificateur général sur le fonctionnement du Bureau.

En vertu des dispositions de l'ordre sessionnel, le Comité des comptes publics est tenu de se réunir 10 fois entre le 11 septembre 2013 et le 11 septembre 2014. Au 19 mars 2014, ce comité avait tenu cinq réunions.

Position des partis

La position actuelle des partis à l'Assemblée législative du Manitoba est la suivante : NPD, 36, progressistes conservateurs, 19, indépendants, 2.

En vertu du Règlement et de l'ordre sessionnel, l'Assemblée ne s'est pas réunie durant le congé du printemps du 31 mars au 4 avril et pendant la semaine de relâche du 5 au 9 mai 2014.

Monique Grenier

Greffière adjointe/greffière des comités



Le Sénat

Durant la session du printemps, deux projets de loi sur les peuples autochtones et un autre thème ont fait l'objet de débats. L'un d'eux, le projet de loi C16, qui a obtenu la sanction royale le 4 mars, porte sur la mise en vigueur de l'accord sur la gouvernance de la nation dakota de Sioux Valley. Ce projet de loi vise à fournir à la communauté un meilleur contrôle de ses affaires de façon à lui permettre d'être plus transparente et responsable et de mieux répondre aux besoins locaux.

Pour atteindre cet objectif, le projet de loi encourage l'amélioration des conditions de vie et la mise en place d'un climat favorable à l'investissement et au développement économique. L'autre projet de loi, le projet C15, vise le transfert de la gestion et du contrôle des ressources des Territoires du Nord-Ouest, par l'entremise du transfert de la gestion des terres et des ressources du gouvernement fédéral à celui des Territoires du Nord-Ouest ainsi que de l'amélioration du régime de réglementation des Territoires du Nord-Ouest. Pour atteindre ces objectifs, le projet de loi élimine les obstacles à l'investissement privé, améliore la gérance environnementale et investit dans des programmes visant à soutenir la croissance économique et à offrir des débouchés aux habitants du Nord. Ce projet de loi a obtenu la sanction royale le 25 mars. Deux semaines plus tard, le 10 avril, le Sénat a adopté une motion visant à permettre l'étude préalable d'un projet de loi qui était encore à la Chambre des communes. Ainsi, le projet de loi C33, *Loi sur le contrôle par les premières nations de leurs systèmes d'éducation*, qui prévoit des normes en matière d'éducation à l'intention des collectivités autochtones, a été renvoyé au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones.

L'étude préalable d'un projet de loi qui se trouve encore à la Chambre des communes était une pratique courante du Sénat dans les années 1970 et a retrouvé sa place au gouvernement. En plus de l'étude préalable du projet de loi C33, le Sénat a autorisé le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles à effectuer l'étude préalable du projet de loi C23, *Loi sur l'intégrité des élections*, et celui-ci a déposé le 15 avril un rapport provisoire dans lequel il propose neuf amendements. En outre, une motion a été adoptée le 9 avril pour autoriser une autre étude préalable,

cette fois-ci sur le projet de loi C31, *Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2014*. Celui-ci a donc été renvoyé au Comité sénatorial permanent des finances nationales, et cinq parties du projet de loi ont été confiées à cinq autres comités dans le cadre de l'étude préalable. Dans la sphère financière, les projets de loi de crédits habituels ont été étudiés par le Comité sénatorial permanent des finances nationales puis adoptés par le Sénat en mars.

Comités

En plus d'avoir effectué l'étude préalable de trois projets de loi de la Chambre des communes, le Comité sénatorial permanent des langues officielles a déposé son troisième rapport intitulé *Les obligations linguistiques de CBC/Radio-Canada : Les communautés veulent se voir et s'entendre d'un océan à l'autre!* Le Comité a examiné de façon approfondie le rôle important que joue cette institution fédérale pour l'avancement de la dualité linguistique au Canada et le développement des collectivités linguistiques minoritaires. Dans ses recommandations, le Comité a d'abord examiné les conditions rattachées au permis accordé à la société par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. Il a ensuite souligné l'importance que la société agisse dans le sens de la *Loi sur les langues officielles*.

En février, le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement a déposé trois rapports modifiant le Règlement du Sénat. Il y a entre autres ajouté la définition de porte-parole et de parrain et imposé une limite sur le nombre de fois que les sénateurs peuvent reporter le débat d'un point qui ne relève pas des affaires du gouvernement pendant le reste du temps dont ils disposent.

Le Comité permanent sur les conflits d'intérêts des sénateurs a déposé un rapport modifiant le Code régissant les conflits d'intérêts des sénateurs. Le Comité effectue une surveillance générale et continue du régime des conflits d'intérêts applicable aux sénateurs et, dans le cadre de ce mandat, évalue et examine le Code de façon régulière. Le rapport du Comité, déposé en mars et adopté le 1^{er} avril, modifie les sections du Code qui portent sur le processus d'enquête.

Tous les rapports de comité peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca/SenCommitteeBusiness/default.aspx?parl=41&ses=2&Language=F>

Décision de la présidence

Le 4 mars, le Règlement a été invoqué au sujet de l'acceptabilité d'une motion proposant que le Sénat demande aux députés de la Chambre des communes d'inviter le vérificateur général à effectuer une vérification approfondie de leurs dépenses parallèlement à la vérification dont le Sénat fait actuellement l'objet. L'objection se fonde sur le fait que la motion constituerait une directive à l'intention de la Chambre des communes, ce qui ne respecterait pas l'autonomie inhérente au système bicaméral. Dans sa décision, le Président a autorisé la poursuite du débat en établissant que bien que le mot « demande » (call upon) peut sembler fort ou ambigu, il appartient au Sénat de décider si le débat doit avoir lieu.

Vanessa Moss-Norbury
Greffière à la procédure



Terre-Neuve-et-Labrador

Nouvelle session

Le matin du 12 mars 2014, **J. Derek Green**, juge en chef de Terre-Neuve-et-Labrador, a prorogé la 2^e session de la 47^e législature. Il a ensuite prononcé le discours du Trône ouvrant la 3^e session de la 47^e législature.

Députés

L'ex-première ministre **Kathy Dunderdale**, qui a démissionné de son poste de première ministre le 24 janvier 2014, a également quitté son siège de députée le 28 février.

Sam Slade, député de Carbonear-Harbour Grace élu le 26 novembre 2013, a pris son siège avant la prorogation de la Chambre.

La candidate libérale **Cathy Bennett** a été élue dans la circonscription de Virginia Waters à une élection partielle tenue le 19 avril. M^{me} Bennett a été assermentée et est entrée à la Chambre le 5 mai.

Le 2 juin, Joan Shea, ministre de l'Environnement et de la Conservation a quitté son siège de députée.

La Chambre se compose maintenant de 33 députés progressistes conservateurs, de 12 députés libéraux et de 3 députés néo-démocrates.

Nomination du sergent d'armes

Aux termes d'une résolution adoptée le 18 mars, la Chambre a approuvé la nomination de **Wayne Harnum** au poste de sergent d'armes. Succédant à **Bill Brown**, M. Harnum a servi pendant 30 ans dans

le corps de police de Terre-Neuve-et-Labrador et occupait le poste de sergent d'état-major au moment où il a pris sa retraite avant d'assumer ses nouvelles fonctions.

Renouvellement de la direction

Un seul candidat, **Frank Coleman**, se présentera à la course à la direction du Parti progressiste conservateur, les deux autres candidats s'en étant retirés. Le congrès d'investiture aura lieu en juillet.

Lors de leur congrès annuel, le parti Néo-démocrate de Terre-Neuve-et-Labrador a affirmé Lorraine Michael en tant que cheffe.

La Chambre s'est ajournée le 5 juin date à laquelle l'Honorable Tom Marshall a adressé la Chambre pour la dernière fois en tant que Premier Ministre pour dire adieu aux députés. Dans ses observations, le Premier Ministre a indiqué qu'il soupçonnait qu'il serait également la dernière fois qu'il s'adresserait à la Chambre en tant que député.

Elizabeth Murphy
Greffière adjointe



Nouvelle-Écosse

La session du printemps de la Chambre d'assemblée fût une session fort occupée. La Chambre a tenu de longues séances et adopté deux projets de loi en matière de santé.

Séance d'urgence

Le Président a reconvoqué la Chambre d'assemblée pour 9 heures le vendredi 28 février 2014 afin de traiter d'une question d'intérêt public urgente. Le premier point à l'ordre du jour, une motion présentée par le leader du gouvernement à la Chambre et visant à prolonger la séance jusqu'à minuit a été adoptée. Le projet de loi 30, *An Act to Ensure the Provision of Essential Home-support Services*, a été présenté par **Kelly Regan**, ministre du Travail et de l'Éducation supérieure. Quelque 450 aides de maintien à domicile s'étaient mises en grève à 8 heures le matin même et plusieurs centaines de travailleurs protestaient à l'extérieur de la Chambre d'assemblée malgré le temps froid.

Avec le consentement unanime de la Chambre, le débat de deuxième lecture a commencé à 9 h 15. À 13 h 50 environ, la motion de deuxième lecture a été adoptée et le projet de loi a été renvoyé au Comité de la Chambre chargé des modifications législatives – à ce moment-là, plus de 130 personnes devaient prendre la parole, et quelque 90 autres attendaient qu'on leur fixe une date de comparution.

À 18 heures, le leader du gouvernement à la Chambre a demandé et obtenu le consentement de la Chambre pour ajourner la séance jusqu'à 9 heures le samedi 1^{er} mars pour que les témoignages devant le Comité chargé des modifications législatives puissent se poursuivre durant la soirée. La dernière fois où la Chambre d'assemblée de la Nouvelle-Écosse a dû siéger un samedi remonte au 24 mai 1986.

À 9 h 05, le 1^{er} mars, avec le consentement unanime de la Chambre pour dispensé la Chambre de se former en comité plénier, la Chambre a débattu du projet de loi pendant environ une heure.

La motion de troisième lecture a été adoptée et le projet de loi a été transmis à la résidence du lieutenant-gouverneur pour que celui-ci y appose sa signature.

Bien que seules les aides de maintien à domicile d'un unique employeur aient fait grève le 28 février, cette mesure s'applique à 12 employeurs et à 19 sections syndicales locales et oblige les parties à désigner des employés chargés de fournir des « services essentiels » et à permettre uniquement aux employés non essentiels de faire la grève.

Projets de loi

La session du printemps a commencé le 27 mars 2014 sous la menace d'un autre conflit de travail, les infirmières du Capital Health District, membres du Nova Scotia Government Employees Union, se préparant à faire la grève. Le 31 mars 2014, à 19 h 12, Mme Regan, ministre du Travail et de l'Éducation supérieure, a présenté le projet de loi 37, *An Act to Ensure the Provision of Essential Health and Community Services*. L'opposition n'ayant pas été informée sur le projet de loi, la Chambre s'est ajournée. Le consentement unanime de la Chambre pour passer à la deuxième lecture n'ayant pas été obtenu, la Chambre s'est ajournée à minuit le lundi 1^{er} avril.

La séance du 1^{er} avril a été très longue. La période des questions a commencé à 0 h 21 et a été suivie du débat de deuxième lecture du projet de loi 37, qui s'est amorcé vers 1 h 30. Une motion de « renvoi » a été proposée par le NPD et le débat s'est poursuivi jusqu'à 6 h 37 lorsque le timbre s'est fait entendre et que le vote a été tenu. À 9 h 30, le vote de deuxième lecture du projet de loi 37 a été tenu et la motion a été adoptée. Le projet de loi a été renvoyé au Comité chargé des modifications législatives devant lequel devaient

comparaître quelque 200 personnes. À ce moment-là, la Chambre s'était ajournée jusqu'à 23 h 30, heure à laquelle la Chambre a ajourné ses travaux au lendemain, le 2 avril.

Les travaux ont commencé à 14 heures le 2 avril – le mercredi est une journée consacrée à l'opposition. La Chambre s'est ajournée à 16 heures environ après la conclusion des affaires de l'opposition jusqu'à 23 h 30, où la Chambre a ajourné ses travaux à 0 h 01 le 3 avril. À 0 h 01, la Chambre a commencé ses travaux et, à la fin de la période des questions, à 1 h 30, la Chambre s'est formée en comité plénier pour examiner le projet de loi. Le projet de loi a été renvoyé du Comité à la Chambre à 4 h 13, heure à laquelle le consentement unanime a été demandé pour passer à l'étape de la troisième lecture du projet de loi; le consentement unanime n'a pas été accordé. La Chambre a levé sa séance jusqu'à 14 h 15, heure à laquelle **Diana Whalen**, ministre des Finances, a prononcé son premier discours sur le budget. À la fin du discours, vers 16 heures, la Chambre s'est ajournée à 0 h 01 le vendredi 3 avril.

La troisième lecture du projet de loi 37 a commencé à 0 h 30 environ et s'est poursuivi jusqu'à 6 h 09; le timbre s'est alors fait entendre et la Chambre a voté sur la question précédente et la troisième lecture du projet de loi. La motion de troisième lecture a été mise aux voix à 7 h 09 et la Chambre a levé sa séance après le vote. Les infirmières étant déjà légalement en grève à ce moment-là, le projet de loi a reçu immédiatement la sanction royale.

Durant la plus grande partie de la semaine, il y a eu des protestataires tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de la Chambre. Le Président a fait évacuer la tribune publique à une occasion en raison du comportement perturbateur du public.

Le leader du gouvernement à la Chambre a demandé une prolongation de séance pour l'étude du budget à compter du lundi 7 avril; des séances de 6, 8 et 10 heures chacune ont été demandées depuis le 7 avril.

Ont été présentées jusqu'à maintenant durant la présente séance du printemps 40 mesures législatives – 26 projets de loi d'initiative ministérielle, 11 projets de loi d'initiative parlementaire et 3 projets de loi d'intérêt privé. On s'attend à ce que la Chambre ajourne ses travaux au début du mois de mai.

Annette M. Boucher
Greffière adjointe



Nunavut

La 1^{re} session de la 4^e législature s'est amorcée le 6 mars 2014. Les travaux du comité plénier de la session de l'hiver 2014 ont été dominés par l'examen des prévisions budgétaires de 2014-2015 du gouvernement du Nunavut.

La session de l'hiver a été la première à être diffusée en direct à tous les abonnés du service de télévision par satellite; ce service s'ajoutait à la diffusion déjà offerte par les stations de câblodistribution locales.

En avril 2013, des représentants des deux assemblées législatives territoriales ont comparu devant le CRTC à l'occasion de ses audiences publiques concernant la demande commune des deux assemblées pour la diffusion obligatoire.

En août 2013, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

(CRTC) a fait connaître sa décision qui rendait obligatoire la radiodiffusion des délibérations de l'Assemblée législative du Nunavut et de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest par les entreprises offrant un service de diffusion directe par satellite de base aux foyers du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest.

Projets de loi

Cinq projets de loi ont reçu la sanction royale durant la session de l'hiver :

- Projet de loi 1, *An Act to Provide for a Fixed Election Date*;
- Projet de loi 2, *Appropriation (Capital) Act, 2014-2015*;
- Projet de loi 3, *Supplementary Appropriation (Operations and Maintenance) Act, n° 3, 2013-2014*;
- Projet de loi 4, *Supplementary Appropriation (Capital) Act, n° 4, 2013-2014*;
- Projet de loi 5, *Interim Appropriation Act, 1^{er} avril 2014 – 31 juillet 2014*.

Le projet de loi 1, *An Act to Provide for a Fixed Election Date*, a été le premier projet de loi à être présenté durant la présente législature. Le projet de loi 1 a été présenté sous la direction du Conseil de gestion et des services de l'Assemblée législative. Le Président **George Qulaut** a comparu devant le Comité plénier à l'occasion de l'étude article par article du projet de loi.

Le projet de loi 1 modifiait la *Nunavut Elections Act* et la *Legislative Assembly and Executive Council Act* pour prévoir que les élections générales dans les territoires doivent se tenir le dernier lundi d'octobre de la quatrième année civile suivant le jour où ont eu lieu les plus récentes élections générales. En conséquence, les prochaines élections générales territoriales se tiendront le 30 octobre 2017.

Le projet de loi 1 a rempli un engagement annoncé dans le communiqué diffusé après la réunion du caucus des 18-21 février 2014. Ont été présents à cette réunion, tenue à Kugluktuk, tous les députés de l'Assemblée législative. Au nombre des décisions et initiatives annoncées par le caucus, on compte :

- La tenue d'un plébiscite dans tout le territoire en 2015 au sujet de l'aliénation des terres municipales, conformément à l'article 14.8.4 de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. À ce vote, qui sera tenu aux termes d'une loi récemment adoptée, la *Plebiscites Act*, il sera demandé aux habitants s'il convient que les restrictions actuelles s'appliquant à la cession de terres municipales soient maintenues.
- L'adoption d'un nouveau code de conduite des députés.
- La tenue d'un examen à mandat du leadership du Conseil exécutif (le Cabinet) à l'automne de 2015. Le caucus a convenu que l'examen portera non seulement sur les exercices passés, mais encore sur des questions comme la taille du Cabinet et la structure des comités permanents de l'Assemblée législative.

La 1^{re} session de la 4^e législature a été prorogée le 19 mars 2014. La 2^e session s'est ouverte le lendemain. La commissaire **Edna Elias** a prononcé le discours inaugural. Le premier ministre **Peter Taptuna** a déposé une copie de la nouvelle déclaration de mandat du gouvernement, *Sivumut Abluqta: Stepping Forward Together*. Le Président Qulaut a déposé une copie du nouveau Code de conduite des députés de l'Assemblée législative.

La 2^e session de la 4^e législature a repris sa séance du printemps le 22 mai 2014.

Activités des comités

La composition et le mandat des comités permanents de la 4^e législature ont été établis par voie de motion le 6 mars 2014. Les comités sont :

- Le Comité permanent des projets de loi;
- Le Comité permanent de la surveillance des opérations gouvernementales et des comptes publics;
- Le Comité permanent du bien-être social;
- Le Comité permanent du développement communautaire et économique;
- Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et du privilège.

Le Comité permanent des projets de loi, qui est présidé par le député d'Arviat South, **Joe Savikataaq**, examine actuellement le projet de loi intitulé Northern Employee Benefits Services Pension Plan Act, qui a été présenté à l'Assemblée législative le 20 mars 2014. Ce projet de loi établit le cadre législatif proposé pour le maintien du régime d'avantages sociaux des employés du Nord à titre de régime de pensions multiemployeurs et multigouvernemental des employeurs admissibles du secteur public du Nord du Canada. Un projet de loi identique a été présenté à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest le 26 février 2014.

Le Comité permanent de la surveillance des opérations gouvernementales et des comptes publics, présidé par le député d'Iqaluit-Tasiluk, **George Hicketts**, a tenu des audiences du 1^{er} au 3 avril 2014 sur les rapports du vérificateur général du Canada présentés à l'Assemblée législative sur l'éducation au Nunavut ainsi que sur la sécurité dans les écoles et les garderies du Nunavut.

Les audiences ont été télédiffusées en direct dans tout le Nunavut par les câblodistributeurs locaux et les services de radiodiffusion directe par satellite. Le vérificateur général **Michael Ferguson** et des représentants du ministère de l'Éducation et du ministère

des Services communautaires et gouvernementaux ont comparu devant le comité permanent.

Alex Baldwin

Bureau de l'Assemblée législative du Nunavut



Territoires du Nord-Ouest

La 5^e session de la 17^e législature s'est amorcée le 5 février 2014. Durant cette session de six semaines, 18 projets de loi ont été examinés et adoptés. Mentionnons, notamment, l'*Appropriation Act* pour les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2014-2015 ainsi que 10 mesures directement liées à la mise en œuvre de l'Entente sur le transfert des responsabilités intervenu avec le gouvernement du Canada. La responsabilité de la gestion des terres publiques, de l'eau et des ressources a été transférée le 1^{er} avril du gouvernement du Canada à celui des Territoires du Nord-Ouest. Pour la première fois, les habitants du Nord pourront adopter des lois et prendre des décisions concernant la gestion et la protection de l'environnement et l'exploitation des ressources. Ce fut un moment historique dans l'évolution du territoire.

Budget de 2014-2015

Le 6 février, le ministre des Finances **J. Michael Miltenberger** a présenté le budget de fonctionnement de 2014-2015 des territoires. Le principal fait saillant du budget de 1,612 milliard de dollars est constitué par les 59 millions de dollars qui serviront à administrer les nouveaux programmes et services

de gestion des terres, de l'eau et des ressources. Ces fonds proviendront de l'augmentation de 67 millions de dollars des dépenses brutes de base dans le cadre de la formule de financement des territoires. Parmi d'autres faits saillants, on compte la somme de 27 millions de dollars qui servira à de nouveaux investissements en santé et en éducation pour ouvrir de nouvelles perspectives économiques ainsi qu'une somme de 54 millions de dollars qui servira à financer les hausses de salaire et d'autres pressions à la hausse s'exerçant sur des programmes existants. L'*Appropriation Act* a été lue pour la troisième fois le 7 mars et a reçu la sanction royale le 13 mars 2014.

Projets de loi

D'autres projets de loi présentant un intérêt particulier ont été examinés. Mentionnons le projet de loi 4, *Health Information Act*, qui a été déposé en novembre et renvoyé au Comité permanent des programmes sociaux. Ce projet de loi établit des règles concernant la collecte, l'utilisation, la divulgation et la sécurité des informations personnelles en matière de santé. Le Comité a tenu des audiences publiques en février et en mars pour ensuite proposer et adopter des amendements élargissant l'objet du projet de loi et ajoutant une disposition obligeant le Ministre à examiner la Loi au plus tard 10 ans après son édicition. Le projet de loi a franchi l'étape de la troisième lecture le 12 mars, et celle de la sanction royale, le 13 mars 2014.

Le 6 mars, a été présenté un projet de loi modifiant la *Legislative Assembly and Executive Council Act* afin de réexaminer les limites des circonscriptions électorales des Territoires du Nord-Ouest. Le projet de loi proposait que l'on modifie les limites des circonscriptions comprenant les agglomérations de Hay River, d'Inuvik et de

Yellowknife et que l'on déplace les secteurs de Lutselk'e, de Fort Resolution, de Detah et de Ndilo dans la nouvelle circonscription de Tu Nedhe and Weledeh. Le statu quo est maintenu dans les sept autres circonscriptions. Le projet de loi 18 n'a proposé aucune augmentation du nombre de députés de l'Assemblée législative, qui s'élève maintenant à 19. Le Comité plénier a fait rapport du projet de loi le 12 mars et reste au *Feuilleton*, la troisième lecture étant prévue pour la reprise de la 5^e session en mai.

Demande de prolongation de mandat

Les prochaines élections générales des T.N.-O. sont actuellement prévues pour le 5 octobre 2015, aux termes de la loi sur les élections à date fixe. Or, le gouvernement fédéral et plusieurs municipalités tiendront des élections générales durant le même mois. Certaines provinces où des élections sont prévues pour l'automne 2015 ont déjà prolongé leurs mandats afin d'éviter le chevauchement de périodes électorales ou songent à le faire dans un proche avenir. Afin d'éviter d'importantes difficultés de communications et de gestion ainsi que le risque d'une participation électorale plus faible, l'Assemblée a adopté, le 10 mars, une motion demandant que soit modifiée la *Northwest Territories Act* pour autoriser l'Assemblée à prolonger son mandat, le faisant passer de quatre ans à une période ne dépassant pas cinq ans. La motion a été mise aux voix et adoptée par 11 voix contre 7.

Anniversaire de l'édifice de l'Assemblée législative

Le mois de novembre 2013 a marqué le 20^e anniversaire de l'édifice de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest. Le dernier paiement hypothécaire a été fait et les T.N.-O. sont

maintenant propriétaires à 100 % de ce magnifique édifice. Les fonds supplémentaires reçus de la Legislative Assembly Building Society ont alors été consacrés à un certain nombre de célébrations et à des projets d'améliorations qui seront réalisés durant l'été. Les projets en cours comprennent l'installation d'un nouveau panneau extérieur, la rénovation du Water's Edge Park et l'institution d'un programme de bourses pour les étudiants des T.N.-O. Des travaux sont en cours pour l'amélioration de la signalisation dans le secteur du siège de la capitale, qui servira à guider les touristes venus visiter nos lieux historiques, l'édifice de l'Assemblée législative et d'autres établissements publics situés sur le siège de la capitale.

Radiodiffusion en direct par satellite

En août 2013, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a approuvé une requête commune de l'Assemblée législative des T.N.-O. et de celle du Nunavut, qui demandaient que l'on rende obligatoire la radiodiffusion des délibérations des deux assemblées. Depuis le mois de février, nos délibérations sont radiodiffusées en direct par satellite par Bell Express Vu et Shaw Direct, donnant aux habitants du Nord et aux Canadiens une option supplémentaire pour suivre les délibérations de l'Assemblée. Ces services de radiodiffusion sont partagés avec l'Assemblée législative du Nunavut. La radiodiffusion ne se limitera pas aux travaux de l'Assemblée, mais comprendra la rediffusion des délibérations dans nos langues autochtones, la diffusion des réunions publiques des comités, d'événements spéciaux et de documents d'archives.

Report de l'ajournement

L'Assemblée a reporté l'ajournement le 13 mars et reprendra ses séances le mercredi 28 mai 2014.

Gail Bennett

Greffière principale des Affaires corporatives et administratives



Ontario

Après une période d'ajournement de l'hiver occupée pour ses comités, l'Assemblée législative de l'Ontario a repris la 2^e session de la 40^e législature. Le Président **Dave Levac** a rendu un certain nombre de décisions durant la période du mois de février au mois d'avril 2014, dont certaines sont résumées cidessous.

Décisions de la présidence

Le 25 février, le Président a rendu une décision sur une question de privilège soulevée par **Gilles Bisson**, député de Timmins-James Bay, concernant une demande de **Todd Smith**, député de Prince Edward-Hastings, qui voulait que l'Assemblée donne son consentement unanime à ce que le projet de loi qu'il venait tout juste de présenter soit lu pour la deuxième et la troisième fois. M. Bisson a souligné que M. Smith, n'ayant pas obtenu le consentement unanime demandé, a écrit une lettre ouverte dans laquelle il a écrit qu'un ou plusieurs députés du troisième parti, dont M. Bisson est le leader parlementaire, ont dit « non » à la demande. M. Bisson

a affirmé que son caucus était en faveur de la demande et que, par conséquent, il n'a pas dit « non »; M. Smith a rétorqué qu'il croyait sincèrement qu'il avait entendu des « nons » venant du troisième parti.

Le Président a jugé que la question de privilège n'était pas fondée de prime abord. Les oui et les non donnés sur une demande de consentement unanime ne sont pas enregistrés; il est donc impossible de déterminer qui a refusé le consentement. Le Président a, par conséquent, déclaré ce qui suit :

« Il est dangereux de faire des allégations au sujet de demandes du consentement unanime et encore plus de prêter des intentions pour ce qui est perçu comme un refus, puisque, de par leur nature même, les demandes du consentement unanime sont résolues sans débat et que, partant, il n'y a guère de possibilités pour les députés de dire pourquoi ils sont pour ou contre. » [traduction]

Le Président a rendu une autre décision le 3 mars, qui avait trait à une loi provinciale donnant aux députés représentant des circonscriptions de l'Est ou du Sud-Ouest de l'Ontario la possibilité de participer aux annonces publiques liées à une aide ou à des incitatifs financiers accordés à leur région. Le député d'Elgin-Middlesex-London, **Jeff Yurek**, a donné avis de son intention de soulever la question de privilège relativement à une annonce publique faite dans sa circonscription sans qu'il en ait été informé au préalable et qu'on lui ait donné l'occasion d'y participer.

Le Président a jugé que le privilège parlementaire ne concerne que « les travaux de l'Assemblée et les activités exercées par les députés pour remplir leurs fonctions parlementaires » [traduction]. Étant donné que ces préoccupations ont trait au travail lié à une circonscription, le Président a jugé qu'il n'y avait pas là matière à

question de privilège à première vue. Le Président a certes statué qu'il n'y avait pas eu atteinte au privilège, mais il n'en a pas moins souligné « que c'est toujours une bonne chose que de respecter les lois » [traduction].

Le 25 mars, le Président a rendu une décision sur une question de privilège soulevée par le leader du gouvernement à l'Assemblée, **John Milloy**, au sujet d'une question posée au ministre des Finances durant la période des questions d'une semaine avant. M. Milloy a accusé **Vic Fedeli**, député de Nipissing, d'avoir sciemment « divulgué le contenu d'un document confidentiel d'un comité en posant une question », se rendant ainsi coupable d'outrage à l'Assemblée. M. Fedeli a fait valoir qu'il avait fait un renvoi à une série de documents qui avaient été rendus publics.

Les interventions de MM. Milloy et Fedeli avaient trait à un ordre du Comité permanent des budgets des dépenses qui protégeait certains documents reçus par le Comité du fait qu'ils étaient confidentiels. En conséquence, le Président s'est dit d'avis qu'il incombe « au Comité permanent des budgets des dépenses, qui a la garde des documents en cause, de décider si les allégations de divulgation incorrecte sont fondées » [traduction]. La question a donc été portée à l'attention de l'Assemblée prématurément. Comme pour toutes les questions de privilège concernant les comités, le Comité en cause doit adopter et présenter un rapport à l'Assemblée.

Le 14 avril, le Président a rendu une décision sur une question de privilège soulevée par M. Fedeli au sujet de fuites alléguées relatives au budget. Il a donné en référence un document qui, selon lui, décrit le plan du gouvernement de préannoncer le contenu du budget. Il estimait que « les annonces constituaient une divulgation

incorrecte d'informations qui devraient être communiquées d'abord à l'Assemblée » [traduction]. Il a en outre fait une distinction entre une violation du privilège et un outrage à l'Assemblée, soutenant que ce cas était semblable à l'affaire du « budget Magna » de 2003, où le gouvernement de l'époque avait présenté le budget aux bureaux de Magna au lieu de le faire à l'Assemblée. En l'espèce, le Président Gary Carr avait jugé qu'à première vue il y avait là matière à outrage à l'Assemblée.

Dans sa décision, le Président Levac a souligné qu'il avait été largement établi que « la violation du secret budgétaire n'est pas assimilable à une question de privilège » [traduction]. Selon les ouvrages de procédure faisant autorité et des décisions précédentes, le secret budgétaire est considéré comme une convention politique plutôt que comme une affaire relevant du privilège parlementaire. Il a cité un certain nombre de ces ouvrages et décisions, notamment la décision du Président Carr sur le « budget Magna ». Dans le cas présent, le Président a jugé que la question de privilège ne paraissait pas fondée à première vue étant donné qu'il n'avait pas été établi que « le gouvernement avait eu l'intention de contourner les procédures normales de l'Assemblée législative relativement au budget de 2014 » [traduction].

Condoléances

Le 10 avril, l'Assemblée législative et les comités tenant séance, les députés et leur personnel ont appris avec stupeur le décès subit de **Jim Flaherty** dans l'après-midi. Dans les instants suivant l'annonce du décès, l'Assemblée a observé une minute de silence en hommage à M. Flaherty, pour ensuite ajourner pour quelques minutes. Par la suite, après avoir reçu un avis des leaders parlementaires, le vice-président a

mis fin aux travaux de l'Assemblée et des comités pour le reste de la journée.

M. Flaherty a été député provincial de Durham Centre de 1995 à 1999 et de Whitby-Ajax de 1999 à 2005. Il était le député de Whitby-Oshawa en exercice à la Chambre des communes et venait tout juste de démissionner de son poste de ministre des Finances au sein du Cabinet fédéral. Des funérailles d'État ont été tenues en son honneur le 16 avril à Toronto.

Activités des comités

Le 1^{er} avril, le Comité permanent de la politique sociale a déposé son rapport sur les traitements de chimiothérapie dilués. Le rapport est le produit de nombreux mois d'audiences publiques portant sur la surveillance, le suivi et la réglementation des entreprises pharmaceutiques non accréditées. Cette étude a été entreprise lorsqu'on a appris que les patients en Ontario recevaient des doses diluées de médicaments de chimiothérapie. Le Comité a fait six recommandations pour que pareille situation soit évitée à l'avenir.

Le Comité a poursuivi son examen de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et de son règlement d'application, conformément à un ordre de la Chambre. Il a également tenu des audiences sur le projet de loi 135, Loi Ryan de 2014 pour assurer la création d'écoles attentives à l'asthme, une initiative parlementaire proposée par M. Yurek. Le projet de loi vise à obliger les conseils scolaires à élaborer et à maintenir une politique relative à l'asthme.

Le Comité permanent des affaires gouvernementales a poursuivi son étude des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 et du secrétariat des Jeux panaméricains et parapanaméricains (JPPAR), créé aux termes de l'article 111 du

Règlement. À ce jour, il y a eu 12 jours d'audiences publiques, et on s'attend à ce qu'il y en ait d'autres jusqu'au début de juin. Au nombre des témoins invités par le Comité, on compte **Saad Rafi**, directeur général du Comité d'organisation des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 de Toronto ainsi que le sous-ministre responsable des JPPAR, **Steven Davidson**, qui a été appelé à comparaître une deuxième fois.

Le Comité a poursuivi son étude du secteur de l'assurance automobile et a commencé à rédiger son rapport en mars.

Durant les mois de février, de mars et d'avril, le Comité permanent des comptes publics a continué son examen du Rapport spécial de 2012 du vérificateur général : Services d'ambulance aérienne et services connexes d'Ornge. Après deux années d'examen, le Comité travaille maintenant sur son deuxième rapport provisoire.

En plus du travail sur Ornge, le Comité a demandé au vérificateur général de réaliser plusieurs vérifications de l'optimisation des ressources de diverses entités publiques de la province. En février 2014, le Comité a demandé au vérificateur général de réaliser une vérification de l'optimisation des ressources pour le programme d'entretien des routes en hiver, de tous les centres d'accès aux soins communautaires de l'Ontario et de tous les contrats de sécurité liés aux Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 de Toronto.

Le Comité permanent des règlements et des projets de loi privés a tenu des audiences publiques sur le projet de loi 69, Loi concernant les paiements effectués aux termes de contrats et de contrats de soustraction dans l'industrie de la construction. Présenté par **Steven Del Duca**, député de Vaughan, le projet de loi établit diverses règles et

exigences concernant les paiements effectués aux termes de contrats dans l'industrie de la construction.

Le 5 mars, le Comité spécial des services de développement a rendu public son rapport provisoire. Celui-ci est un résumé des témoignages et mémoires présentés au Comité durant les quatre mois précédents. La date où le Comité présentera son rapport final a été repoussée au 5 juin 2014, au plus tard.

Valerie Quioc Lim

Greffière du Comité



Île-du-Prince-Édouard

La 4^e session de la 64^e législature s'est amorcée le 2 avril 2014. Le 9 avril 2014, **Kathleen Casey** (Charlottetown-Lewis Point) a été élue vice-présidente suppléante durant l'absence de la vice-présidente **Paula Biggar** (Tyne Valley-Linkletter), qui devrait s'absenter de l'Assemblée législative pendant quelques semaines.

Budget de 2013

Le 8 avril 2014, **Wes Sheridan**, ministre des Finances et des Affaires municipales, a présenté son budget, qui prévoyait des dépenses de 1,656 milliard de dollars. La santé a continué de représenter la plus grande partie des dépenses provinciales, soit plus de 583 millions de dollars, suivie de l'éducation et du développement de la petite enfance à hauteur de 232 millions de dollars. Le ministre a fait savoir que les

recettes augmenteront de 3,3 % en 2014-2015, alors que la hausse des dépenses ne dépassera pas 2 %. L'année suivante, on s'attend à ce que les recettes augmentent de 3,5 %, et les dépenses, de 1 %. Pour l'exercice 2013-2014, le gouvernement avait visé un déficit budgétaire de 58,9 millions de dollars, mais a fait mieux avec un déficit projeté de 51,9 millions de dollars. Pour l'exercice à venir, il y aura une autre réduction du déficit, qui tombera à 39,7 millions. En 2015-2016, il y aura un léger excédent.

Débat des clubs 4-H à l'Assemblée législative

Dans le cadre de leur conférence annuelle sur la citoyenneté et le processus parlementaire, les clubs 4-H Canada ont tenu un débat à l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard, à Province House, le 14 avril 2014. Des jeunes de tout le Canada ont pris part au débat sur la motion : « Qu'il soit résolu qu'il devrait y avoir une représentation égale des sexes au sein des leaders du gouvernement. » [traduction] En plus du débat à Province House, le programme comprenait une visite à l'île Lennox pour assister à une représentation culturelle micmaque, une visite au Musée des Acadiens et une visite de la côte nord de l'Île-du-Prince-Édouard.

Projets de loi importants

Un certain nombre de projets de loi importants ont été présentés durant la session du printemps :

- Le projet de loi 34, *An Act to Amend the Election Act*, prévoit une dérogation à la loi en vigueur pour la tenue d'élections générales provinciales le premier lundi d'octobre de la quatrième année civile suivant les dernières élections générales, évitant ainsi la possibilité qu'il y ait deux scrutins généraux – un fédéral et un provincial – en octobre 2015. Si les élections générales fédérales se tiennent en octobre 2015, les

élections générales provinciales auront alors lieu en avril 2016.

- Le projet de loi 41, *An Act to Amend the Financial Administration Act*, prévoit que le contrôleur sera nommé aux termes de la *Civil Service Act*. Le contrôleur est actuellement nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil.
- Le projet de loi 42, *Health Information Act*, établit une série de règles que doivent respecter les gardiens en matière de collecte, d'utilisation, de divulgation, de conservation et de destruction sécurisée d'informations médicales personnelles; autorise la communication d'informations médicales personnelles, et l'accès à celles-ci, en vue d'améliorer la prestation de services de santé ainsi que la planification et la gestion du système de soins de santé; accorde aux particuliers le droit d'examiner leurs informations médicales personnelles, et d'y demander des correctifs.

Réparations à Province House

L'édifice Province House a été fermé durant le mois de février 2014 pour que des réparations soient effectuées aux plafonds, aux gouttières et aux descentes pluviales. L'édifice a été rouvert au public le 24 mars 2014, une semaine avant la reprise parlementaire. Toutefois, l'édifice nécessite toujours d'importants travaux de réfection, qui entraîneront vraisemblablement une fermeture prolongée ainsi que le déplacement de l'Assemblée législative, de son personnel et de ses bureaux, dès 2015 sans doute.

Visite royale

Le 11 avril 2014, ont été annoncés les détails de la visite royale à l'Île-du-Prince-Édouard de leurs Altesses royales **le prince de Galles et la duchesse de Cornwall**. La province accueillera leurs Altesses royales les 19 et 20 mai 2014. « L'Île-du-Prince-Édouard est heureuse, a dit le premier ministre **Robert Ghiz**, de faire partie de cette visite historique

en cette année où nous célébrons le 150^e anniversaire de la Conférence de Charlottetown. La visite royale constitue une excellente occasion de présenter l'histoire, la beauté naturelle, la culture vivante et la population de notre province. »

Marian Johnston

Greffière adjointe et greffière des comités



Nouveau-Brunswick

Budget

La Chambre a ajourné ses travaux le 13 décembre et les a repris le 4 février, lorsque le ministre des Finances **Blaine Higgs** a déposé le budget de 2014-2015, le quatrième pour le gouvernement Alward.

Le gouvernement provincial avait prévu un déficit de 391 millions de dollars. Le budget des dépenses de 2013-2014 prévoyait une augmentation des revenus de 4,3 %, pour atteindre plus de 8 milliards de dollars. Le budget prévoyait en outre une augmentation des dépenses de moins de 2 % par rapport à l'année précédente.

« Le défi, c'est de créer les possibilités qui inciteront les gens du Nouveau-Brunswick à rester chez nous. Nous avons choisi de mettre nos ressources naturelles à l'œuvre pour les gens de la province. Depuis longtemps, le Nouveau-Brunswick exploite ses ressources minières et forestières d'une manière durable sur les plans socio-économique

et écologique pour fournir des emplois, stimuler l'investissement, produire de la richesse et faire croître l'économie », a déclaré M. Higgs.

Parmi les investissements, notons une augmentation de 3 % des prestations d'aide sociale, 27 millions de dollars pour le régime médicaments du Nouveau-Brunswick (ce qui permettra de fournir une assurance-médicaments aux 70 000 familles qui n'ont aucune couverture pour les médicaments) et 7,2 millions de dollars pour la stratégie « D'abord chez soi », une stratégie de maintien à domicile destinée aux aînés.

Parmi les initiatives de réduction des dépenses, mentionnons la réduction du nombre de députés lors des prochaines élections, qui va passer de 55 à 49, ainsi qu'une diminution d'environ 1 500 employés dans le secteur public, au moyen de la retraite et de l'attrition. Aucune augmentation n'était prévue pour l'essence, l'impôt sur le revenu, les taxes à la consommation ou d'autres frais important comme l'immatriculation et l'enregistrement de véhicules.

Pour l'exercice 2014-2015, les dépenses en capital globales s'élevaient à 555 millions de dollars. La majeure partie de cette somme sera investie dans l'entretien des infrastructures existantes et 35 millions de dollars seront consacrés à de nouveaux projets. Parmi les points saillants, notons 223 millions de dollars pour la réparation et l'entretien des infrastructures de transport, 213 millions de dollars pour les infrastructures de santé et 99 millions de dollars pour les infrastructures du système scolaire.

Le 6 février, le porte-parole de l'opposition en matière de finances, **Roger Melanson**, a répondu au discours du budget. M. Melanson a longuement parlé des problèmes associés à la fracturation hydraulique. Il a demandé pourquoi

le gouvernement n'a pas encore équilibré le budget, malgré les compressions dans les services de première ligne et l'augmentation des taxes et des frais au cours des dernières années, notamment en ce qui concerne l'essence, le tabac et les impôts. M. Melanson a aussi soulevé des préoccupations en lien avec un certain nombre de promesses électorales non tenues, notamment l'élimination des frais d'ambulance, le fait de doubler le nombre de places en médecine dans les universités et le gel de l'impôt foncier pour les personnes âgées de 65 ans et plus.

Projets de loi

Les projets de loi présentés par le gouvernement depuis le début de la séance du printemps comprennent notamment :

Le projet de loi 51, Loi concernant la pension de retraite des députés, a été présenté par le premier ministre **David Alward**. Il prévoit la conversion au modèle de régime de retraite à risques partagés pour les députés, qui seraient assujettis au régime de retraite à risques partagés dans les services publics, comme les employés du gouvernement. Les députés conserveraient le service accumulé jusqu'à maintenant, mais les nouvelles périodes de services seraient calculées différemment. L'âge d'admissibilité à une pension de retraite non réduite, pour les futures périodes de service, passerait de 60 à 65 ans. On s'attend à ce que ces changements permettent aux contribuables d'économiser 1,3 million de dollars par année.

Le projet de loi 56, Loi sur une stratégie pour le don d'organes et de tissus, a été présenté par **Wes McLean**. Il oblige le ministre de la Santé à créer une stratégie pour le don d'organes et de tissus, en collaboration avec différents intervenants, en vue de sensibiliser la population, et ce, par l'entremise des ministères, des écoles et des

régies régionales de la santé. Il s'agit du premier projet de loi d'initiative parlementaire à être présenté par un député du gouvernement depuis 1999.

Les projets de loi présentés par l'opposition officielle comprennent notamment :

Le projet de loi 46, Loi sur la reddition de comptes pour la publicité gouvernementale, présenté par le chef de l'opposition officielle, **Brian Gallant**, interdirait la diffusion et la publication de publicités gouvernementales jugées partisans ou politiques. Le projet de loi s'appliquerait à tous les types de publicités payées par le gouvernement.

Affiliation politique

Jim Parrott, député de Fundy-River Valley, a réintégré le caucus du Parti progressiste-conservateur le 30 avril. M. Parrott avait été expulsé du caucus en 2012. Il avait ensuite siégé comme député progressiste-conservateur indépendant, puis comme député indépendant. La Chambre compte maintenant 42 députés du Parti progressiste-conservateur et 13 députés du Parti libéral.

Éclairage

Le 2 avril, l'éclairage du portique de l'édifice de l'Assemblée législative était bleu, pour soutenir la campagne *Light It Up Blue*, lancée par Autism Speaks afin d'aider à sensibiliser les gens à l'autisme. Le premier ministre Alward, le Président **Dale Graham** et la ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, **Marie-Claude Blais**, de même que des membres du Centre Familial Chaleur de l'Autisme et Asperger, se sont joints à **Ryan Riordon**, le député de Nepisiguit et instigateur du projet, pour l'illumination de l'édifice.

Retraite

Le 20 février, le Président Graham a annoncé qu'il n'allait pas se présenter aux prochaines élections générales, qui devraient se tenir le 22 septembre. M. Graham a été élu pour la première fois député de Carleton-Nord lors d'une élection partielle en 1993. Il a ensuite été réélu de 1995 à 2010, pour représenter la circonscription de Carleton. M. Graham a occupé les postes de vice-premier ministre, de ministre de l'Approvisionnement et des Services, de ministre des Ressources humaines, de ministre responsable de Services Nouveau-Brunswick, et de ministre suppléant de l'Environnement et des Gouvernements locaux. Il a été membre de nombreux comités et a été whip de l'opposition officielle et porte-parole en matière de ressources naturelles, de mines et d'énergie ainsi que d'approvisionnement et de services. Il a été élu président de la Chambre pour la 57^e législature le 27 octobre 2010.

John-Patrick McCleave

Adjoint à la recherche, greffier
intérimaire



Saskatchewan

La 3^e session de la 27^e Assemblée législative a repris le 3 mars 2014. Parmi les faits saillants de la session, on compte la présentation du budget ainsi que le débat sur plusieurs motions et projets de loi d'initiative ministérielle.

Motions d'initiative ministérielle

Plusieurs motions d'initiative ministérielle ont été débattues et adoptées durant la session du printemps. Les deux premières motions d'initiative ministérielle ont été proposées par consentement unanime en vertu de l'article 61 du Règlement – nécessité urgente et pressante. Ces motions portaient sur le transport du grain et la crise en Ukraine. Trois autres motions d'initiative ministérielle visaient à obtenir le soutien du pipeline Northern Gateway, de l'Accord de libre-échange Canada-Corée et le recours à un PPP pour la construction d'un nouveau pont à Saskatoon. Une modification a été proposée à cette motion, mais elle a été rejetée.

Présentation du budget

Le 19 mars 2014, le ministre des Finances **Ken Krawetz** a présenté le budget provincial pour 2014-2015. Intitulé « Croissance soutenue », le budget était axé sur les investissements dans l'infrastructure des routes, des hôpitaux, des réseaux de transmission de données à haute vitesse et des immobilisations en éducation. Le gouvernement a signalé d'importantes dépenses planifiées en santé, services sociaux et développement de la main-d'œuvre.

Avant la présentation du budget, l'opposition avait nommé sept éléments qu'elle souhaitait voir dans le budget. Selon l'opposition, six de ses sept demandes sont restées lettre morte. Le porte-parole de l'opposition pour les questions financières, **Trent Wotherspoon**, a critiqué le gouvernement pour ne pas s'être penché sur le coût de la vie élevé, disant que les augmentations de frais mensuels décrétées par certaines des sociétés d'État et la baisse des transferts aux municipalités constituaient des moyens par lesquels le gouvernement exerce des pressions sur l'impôt

foncier. L'élément qui a figuré dans le budget est la présentation du budget de façon sommaire et la disposition que seuls les états financiers sommaires soient insérés dans les comptes publics. Pendant de nombreuses années, le vérificateur général provincial a recommandé au gouvernement de présenter son budget et ses états financiers de façon sommaire. Cette modification figurait dans la *Financial Administration Amendment Act, 2014*.

Projets de loi

L'Assemblée a adopté deux projets de loi qui ont trait à la *Legislative Assembly and Executive Council Act, 2007*.

Le projet de loi n^o 129, *The Executive Government Administration Act*, établit le Bureau du Conseil exécutif, consolide les dispositions des lois suivantes : *The Government Organization Act*, *The Tabling of Documents Act, 1991* et *The Federal-Provincial Agreements Act*. Il est accompagné du projet de loi n^o 130, Loi de 2013 portant modifications corrélatives à la loi intitulée *The Executive Government Administration Act*. Cette mesure prévoit que l'établissement de lois séparées pour le Conseil exécutif et l'Assemblée législative. C'est la première fois qu'il y aura des lois séparées pour ces deux organes du gouvernement.

Relations interparlementaires

La province de la Saskatchewan et l'État de Western Australia ont en commun beaucoup de similarités, notamment des institutions parlementaires, une situation socio-économique, des questions de relations nationales-provinciales, des questions concernant les Premières Nations et la diversité culturelle. En juillet 2012, l'Assemblée législative de la Saskatchewan et le Parlement de Western Australia ont conclu un accord de principe relativement à la

réalisation d'une étude parlementaire commune.

L'objectif de cette étude commune consiste à encourager le développement professionnel pratique par l'apprentissage des usages de l'un et de l'autre, l'examen des usages et le partage d'informations et d'expériences. Les députés et les employés doivent présenter une demande de participation dans laquelle ils énonceront les raisons pour lesquelles ils veulent participer, les objectifs qu'ils visent, leurs domaines d'intérêt et la façon dont l'échange est lié à, et pourrait améliorer leur rôle. Le programme relatif aux députés se compose de deux parties : la première est liée au fonctionnement du Parlement, et la deuxième, à un intérêt particulier déterminé par les participants. Ceux-ci sont jumelés à des députés du Parlement hôte qui ont des intérêts semblables. On s'attend à ce que les députés hôtes prennent des arrangements pour la deuxième partie de la visite d'étude.

Le premier cycle de l'échange a eu lieu en septembre 2013, lorsqu'une délégation d'étude de la Saskatchewan s'est rendue dans

l'État de Western Australia. Une délégation de Western Australia est venue en Saskatchewan pour deux semaines en avril.

Saskatchewan Teachers' Institute on Parliamentary Democracy

Le Président **Dan D'Autremont** a souhaité la bienvenue à 16 enseignants au colloque du Saskatchewan Teachers' Institute qui s'est tenu du 5 au 9 avril 2014. Cette année marque le 17^e anniversaire du programme.

Le premier colloque du Saskatchewan Teachers' Institute on Parliamentary Democracy s'est tenu en 1999 et avait pour objectif la conception d'une stratégie pour améliorer la compréhension de la démocratie parlementaire en classe. Depuis lors, plus de 200 enseignants des quatre coins de la Saskatchewan ont participé aux activités de l'Institut. Durant le colloque de cinq jours, les enseignants participants ont un aperçu de l'intérieur du fonctionnement de la démocratie. Ils ont l'occasion de rencontrer le lieutenant-gouverneur, le Président, le premier ministre, les ministres, les leaders parlementaires, les whips et les présidents de comité ainsi que

les simples députés, le greffier et d'autres responsables des services de l'Assemblée législative, les hauts fonctionnaires de l'Assemblée, des membres de l'Association de la tribune de la presse et des juges.

Activités de sensibilisation du Président

Le Président D'Autremont donne des conférences dans le cadre du Programme de sensibilisation du Président relatif à la démocratie parlementaire. Le programme vise à sensibiliser la population au rôle de l'Assemblée législative et au processus démocratique d'une manière non partisane. Cette année, on a observé une hausse de l'intérêt et de la participation résultant de la communication directe avec des enseignants d'études sociales de toute la province. Le Président D'Autremont a fait 25 exposés de janvier à avril 2014. Les enseignants ont constaté que ce programme leur avait permis de donner aux enfants des enseignements sur la citoyenneté, le système démocratique et l'importance d'aller voter.

Stacey Ursulescu
Greffière aux comités